

Délibération

Désignation des conseillers techniques de la CCIRS

Le règlement intérieur de la CCIRS fixe les relations entre les conseillers techniques et la CCIRS dans son chapitre 1, Section 3.

Art. C1-S3-1 Désignation des conseillers techniques

L'assemblée générale sur proposition du président ou du bureau désigne des conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la chambre le concours de leur compétence.

Leur nombre ne peut pas conduire à doubler le nombre de membres de l'Assemblée générale. La liste des conseillers techniques en exercice figure en annexe au présent règlement intérieur.

Art. C1-S3-2 Rôle et attributions des conseillers techniques

Les conseillers techniques participent, en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions après accord du président de la chambre.

Ils peuvent participer aux commissions d'études mais ne peuvent siéger avec voix délibérative aux commissions réglementées suivantes : la commission des finances, la commission consultative des marchés, la commission paritaire locale, la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Ils ne peuvent représenter la chambre de commerce et d'industrie dans des instances extérieures

Art. C1-S3-3 Durée de leurs fonctions

Leur fonction s'exerce pour la durée de la mandature et prend fin au terme de celle-ci ou en cas de décès ou de démission ou en cas de survenance du terme des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

En cas de départ ou de démission d'un conseiller technique, il peut être remplacé dans les mêmes conditions et pour la durée restante de la mandature.

Il est précisé que d'autres conseillers techniques pourront être désignés ultérieurement, au cours de la mandature.

Le Bureau de la CCIRS, réuni le 13 mars 2017, a approuvé la liste des **conseillers techniques suivants** :

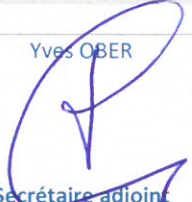
Prénom :	Nom :	Au titre de :
Roland	CAILLET	Tribunal de Commerce de Saintes
Didier	CHAVAGNAC	Crédit Mutuel Océan
Guy	CURCIO	Expertise aéronautique
Marc	DUPOUY	AGEA Charente-Maritime
Philippe	GADREAU	Office de Tourisme Communautaire Royan Atlantique
Patrick	GROLLEAU	Centre de Gestion Agréé de la Charente-Maritime
Thierry	HAUTIER	CCI La Rochelle
Eric	LE BOLLOC'H	Syndicat des Pilotes La Rochelle-Charente
Bastien	LOSFELD	CPME 17
Loïc	PELLETIER	Coop Atlantique
Gérard	PONS	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Yann	RIVIERE	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime
Michel	SABOURAUD	Fédération Française de Banques 17
Luc	SERVANT	Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
Daniel	TAILLANDIER	SADIS
Didier	TISSEYRE	Commandement de la BA 721 et de l'EF50AA
Frédéric	VENAIL	Commandement du Centre de Secours Principal de la Caserne des Pompiers de Rochefort
Brigitte	VIAUD	FDUEC 17
Emmanuel	VIDAL	Ordre des Experts Comptables Poitou-Charentes-Vendée

L'Assemblée Générale est invitée à :

Approuver la désignation de 19 conseillers techniques de la CCIRS


CCI Rochefort et Saintonge		
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 30 mars 2017, à Rochefort		
Nombre de membres élus en exercice		32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents	26	
Nombre de votants	26	
Nombre de voix POUR		26
Nombre de voix CONTRE		0
Nombre d'ABSTENTIONS		

Yves OBER



Secrétaire adjoint

Hervé Fauchet



Président